

N° SIRET : 21240311700014	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2017	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance : 29/08/2017

Augmentation de crédit
N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	23
PRESENTS	18
dont VOTANTS	23

L'an deux mil dix sept, le vingt neuf août, le Conseil Municipal de NONTRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/08/2017

Etaient PRESENTS : ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry
 ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

Etaient ABSENTS :

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
 - considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants,
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DELIBERATION N° 2017/7.1/052**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres matières et fournitures	6068	20 172,00		
Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance			6459	8 676,00
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	6615	800,00		
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal			73223	-4 482,00
FCTVA			744	9 528,00
Participations - Autres organismes			7478	5 000,00
Revenus des immeubles			752	2 250,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		20 972,00		20 972,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				3 534,00
F.C.T.V.A.			10222	3 534,00
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		340,00		-142 069,01
Emprunts en euros			16410	-142 069,01
Bâtiments et installations	2041582	340,00		
OP : RECONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS				-83 241,39
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	28
Fonds éqpmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341	28
OP : AMENGT URBAIN QUARTIER CHAMP FOIRE		39 483,00		51 619,89
Fonds éqpmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341	32
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	32		51 619,89
OP : BATIMENTS COMMUNAUX		26 855,00		53 181,35
Subv. équipmt non transf. - Etat & établissements nationaux			1321	105
Fonds éqpmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341	105
Autres bâtiments publics	213180	105		11 100,00
Immeubles de rapport	2132	105		42 081,35
OP : VOIRIE - ESPACES VERTS		-136 891,00		46 762,16
Fonds éqpmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341	107
Fonds éqpmt non transf. - Amendes de police			1342	107
Matériel roulant	215710	107		36 762,16
Autres installat°, matériel & outillage techniques	21580	107		10 000,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	107		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		-70 213,00		-70 213,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 05/09/2017 et de la publication en date du 05/09/2017.

A la Mairie, le 29/08/2017
Pour extrait conforme,
Le Maire



SEANCE DU 29 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 29 Août 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 24 Août 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

ABSENT (0) :

Me DENNERY Agnès a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.3/053 – Budget principal : Ligne de trésorerie

Considérant que depuis deux ans la Commune de Nontron n'a pas eu à utiliser de ligne de trésorerie et qu'à ce jour la situation nécessite d'y recourir afin de pallier la difficulté à faire face au paiement des dépenses courantes en raison d'encaissements de recettes fluctuants et tardifs ;

Considérant que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire ; qu'ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes ;

Considérant la proposition émise par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, après consultation d'organismes bancaires, pour faire face aux besoins d'avances de la Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **APPROUVE** la proposition de contracter une ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, aux conditions suivantes :

➔ Montant: 300 000 €

➔ Durée : 1 AN

➔ Taux : EONIA + 0,80% (si l'EONIA est inférieur à zéro, l'EONIA est réputé égal à zéro)

➔ Paiement des intérêts : mensuel

➔ Commission d'engagement : 300 €

➔ Commission de mouvement : 0% du cumul des tirages réalisés/périodicité liée aux intérêts

➔ Commission de non utilisation : 0,30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen / périodicité liée aux intérêts

➔ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant et toute pièce s'y rapportant.

Fait à NONTRON, le 31 Août 2017

Le Maire,



Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 05/09/2017
et de sa publication le 05/09/2017

Le Maire,
Pascal BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 29 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 29 Août 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 24 Août 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYES Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

ABSENT (0) :

Me DENNERY Agnès a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.10/054 – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Considérant que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958 et que l'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que le SDE 24 auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance ;

Considérant le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 porte modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Considérant que compte tenu de ces dispositions, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- ➔ de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- ➔ que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- ➔ que la redevance due au titre de 2017 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 18% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Fait à Nontron, le 31 Août 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 05/09/2017
et de sa publication le 05/09/2017*

Le Maire,
Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 29 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 29 Août 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 24 Août 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

ABSENT (0) :

Me DENNERY Agnès a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.10/055 – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Considérant que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisés depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance ;

Considérant le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 porte modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières ;

Considérant que compte tenu de ces dispositions, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- ➔ de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, qui est de 3 312 habitants.
- ➔ de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la république française, soit un taux de revalorisation de 30,75 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Fait à Nontron, le 31 Août 2017

Le Maire,



Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 05/09/2017
et de sa publication le 05/09/2017

Le Maire,
Pascal BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 29 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 29 Août 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 24 Août 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

ABSENT (0) :

Me DENNERY Agnès a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/8.9/056 – Convention pour l'organisation du salon de la « Rue des métiers d'art » des 27, 28 et 29 octobre 2017 avec l'association du Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Vert

Considérant que l'association du Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Vert est organisatrice de la huitième édition de la manifestation de la « Rue des Métiers d'Art » qui aura lieu cette année du 27 au 29 octobre 2017 ;

Considérant que la Commune de Nontron est sollicitée pour assurée la collaboration technique de l'évènement, par la mise à disposition d'agents communaux, de bâtiments et d'espaces publics ainsi que d'équipements et matériels divers ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors de formaliser les conditions de ce concours technique par une convention ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **APPROUVE** la convention relative à l'organisation de la huitième édition de la « Rue des Métiers d'Art » des 27, 28 et 29 octobre 2017 avec l'association du Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Vert ;

➔ **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

Fait à NONTRON, le 31 Août 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 05/09/2017
et de sa publication le 05/09/2017*

Le Maire,
Pascal BOURDEAU



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 29 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 29 Août 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 24 Août 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

ABSENT (0) :

Me DENNERY Agnès a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/1.1/057 – opération de réfection de réseaux d'assainissement collectif Avenue de la Gare, Rue Font-Charleppe et rue de la Croizette

Considérant que la nécessité d'envisager la réfection de la voirie rue Font-Charleppe, Avenue de la Gare (avec un réaménagement des espaces devant la salle des fêtes et sur son pourtour), et également rue de la Croizette, a conduit à entreprendre l'étude préalable de l'état des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sous ces différentes voies ;

Considérant qu'il est résulté de ces investigations opérées sur les réseaux qu'il devait être procédé au remplacement de canalisations d'assainissement vétustes ou non conformes sur les trois sites, Avenue de la Gare, Rue Font-Charleppe, Rue de la Croizette;

Considérant qu'il a été fait appel en conséquence à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ce programme en raison de sa complexité et de son coût estimé entre 250 000 € et 300 000 € hors taxes ;

Considérant que la SOCAMA propose d'intervenir, pour une mission complète, suivant un taux de rémunération de 7,20% d'un montant de travaux qu'elle chiffre à 271 000 € hors taxes, le programme proposé comprenant une tranche ferme (Avenue de la Gare et rue Font-Charleppe) et une tranche optionnelle (rue de la Croizette) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **APPROUVE** le projet de renouvellement du réseau d'assainissement sur les secteurs de l'Avenue de la Gare, la rue Font-Charleppe, la rue de la Croizette ;

➔ **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la société SOCAMA Ingénierie ;

➔ **AUTORISE** d'ores et déjà le Maire à engager la procédure de passation du marché public pour les travaux dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28 du CMP) ;

.../...

↳ **SOLLICITE** toutes subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de cette opération, auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de la Dordogne, et de l'Etat ;

↳ **CREE** une opération spécifique pour ce programme au budget annexe du service d'assainissement collectif et s'engager à inscrire les crédits budgétaires correspondants en décision modificative n°1 de ce budget pour 2017 ;

Fait à NONTRON, le 31 Août 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 05/09/2017
et de sa publication le 05/09/2017*

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*

SEANCE DU 29 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 29 Août 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 24 Août 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

ABSENT (0) :

Me DENNERY Agnès a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/4.2/058 – Renouvellement d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Vu la délibération n°2015/4.2/200 du 22 septembre 2015 portant création d'un poste d'agent technique à compter du 1^{er} octobre 2015 dans le cadre du dispositif des « C.A.E. » (contrat d'accompagnement dans l'emploi) ;

Considérant qu'au regard des besoins de la Commune le temps de travail de cet emploi a été porté à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2017, l'agent recruté donnant par ailleurs toute satisfaction dans l'exécution des missions confiées ;

Considérant que les caractéristiques du contrat actuel sont les suivantes :

- ➔ Contrat de travail à durée déterminée,
- ➔ Durée de 24 mois s'achevant le 30 septembre 2017,
- ➔ Renouvelable expressément dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur,
- ➔ Durée hebdomadaire de travail fixée à 35h00,
- ➔ Rémunéré sur la base de la valeur du SMIC horaire,
- ➔ Participation de l'État au taux de 70% sur la base de 20h00 hebdomadaires ;

Considérant qu'il y a lieu d'envisager le renouvellement de ce contrat dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} octobre 2017;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **DÉCIDE** la création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » avec une durée de travail de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2017.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Fait à NONTRON, le 31 Août 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 05/09/2017
et de sa publication le 05/09/2017*

Le Maire,
Pascal BOURDEAU



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 29 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 29 Août 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 24 Août 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (18) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LAGORCE Jacques (à BOURDEAU Pascal) - HUGUET Annie (à CARABIN Erwan) - MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - BLANCHON Thomas (à JARRETON Rémy) - LAGARDE Béatrice (à POINET Alain) -

ABSENT (0) :

Me DENNERY Agnès a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.5/059 – subventions aux associations pour 2017

Considérant que dans le cadre du budget primitif pour 2017 adopté par le Conseil municipal lors de sa séance en date du 18 Avril 2017, a été inscrit à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » un montant à répartir de 52 565 euros.

Considérant que par délibération n°2017/7.5/041 du 28 Juin 2017, le Conseil municipal a procédé à l'attribution de subventions à différentes associations sur proposition de la Commission Citoyenneté Active, totalisant 29 425 € ;

Considérant que de la Commission Citoyenneté active s'est réunie le 28 août 2017 afin de proposer de nouvelles attributions d'aides concernant plusieurs autres associations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 20 voix POUR et 3 voix CONTRE

➔ **D'APPROUVER** l'attribution d'aides aux associations nontronnaises pour 2017 totalisant un montant de **15 500 €** de la manière suivante :

➔ Amicale des Sapeurs-pompiers volontaires :	1 500 €
➔ Club Sportif Nontronnais :	7 500 €
➔ Association Sportive Nontron Saint-Pardoux-la-Rivière :	5 000 €
➔ Association des Amis de l'Orgue :	1 500 €

➔ **DIT** que les subventions ainsi allouées seront prélevées sur les crédits budgétaires ouverts au budget principal pour 2017 à l'article 6574.

Fait à NONTRON, le 31 Août 2017

Le Maire,



Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 05/09/2017
et de sa publication le 05/09/2017

Le Maire,
Pascal BOURDEAU

Pascal BOURDEAU